Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 32 (1986)

Heft: 2

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique fédérale

par Martine Lamunière

Qui osera encore écrire que les Suisses ne s'intéressent pas à la politique ! A la leur peut-être... mais celle de leurs « chers voisins » reste pour eux un show qui vaut tous les Dallas. Et si Jean-Marie Le Pen suscite les passions dans l'Hexagone, que dire alors de sa participation à une émission de la télévision romande appelée « Le Défi » ? Menaces et contre-menaces, interdiction pure et simple faite à M. Le Pen d'ouvrir la bouche en public sur sol genevois ordonnée par un Conseil d'Etat tout neuf qui se serait volontiers passé de la publicité qu'il s'est maladroitement attirée, coups bas en tous genres, et, pour couronner le tout, taux d'écoute maximum et taux d'approbation... sidérant.

Lorsqu'elle annonce à la fin de l'année dernière que le premier invité 86 du « Défi » sera le leader du Front National, la télévision suisse romande croit sans doute annoncer « un gros coup ». Personne ne se doute que M. Bernard Ziegler, le tout nouveau chef du Département genevois de Justice et Police, un des « espoirs » du PS suisse, se ferait connaître à l'opinion par son rôle de censeur, en demandant à la télévision d'ajourner l'émission ou, en tout cas, de la préenregistrer. Motif avancé : le direct est trop dangereux, les manifestations annoncées par les syndicats peuvent mal tourner. On invoque le spectre des émeutes de 1932.

La Suisse étant jusqu'à nouvel avis un pays démocratique dans lequel la liberté de la presse est garantie, il n'est pas facile d'interdire le chef du Front National. Les Genevois, forts diront-ils du soutien de Berne, ressortent un arrêté fédéral poussiéreux datant de 1936 et qui soumet à autorisation les discours des étrangers susceptibles de troubler l'ordre public. Jean-Marie Le Pen ne vient pas prononcer un discours mais participer à une émission, fermée de surcroit au public ? La constitutionalité de l'arrêté est douteuse et l'interprétation qu'en donnent les autorités genevoises franchement risibles aux yeux des meilleurs professeurs de droit constitutionnel ? Qu'importe ! Et la télévision, compromis helvétique s'il en est, décide de maintenir son émission mais elle demande à Jean-Marie Le Pen, installé déjà à Divonne, de rejoindre Paris et les studios de la télévision française, d'où il participe à l'émission en duplex avec Genève.

Facile alors au leader du Front National d'ironiser sur ces Suisses qui savent si bien se protéger des étrangers indésirables. Facile encore, et c'est beaucoup plus grave, de sortir vainqueur d'un débat qui tourne très vite au cirque et lors duquel il fait souvent figure de victime recevant des coups au dessous de la ceinture. La télévision romande n'est pas sortie grandie de l'affaire.

Un sondage effectué à l'issue de l'émission donne près de 30 % de télespectateurs favorables aux thèses du leader de la droite musclée européenne. C'est mieux qu'il n'a jamais fait en France...

Même si les résultats de ce genre de sondage n'ont pas forcément grand sens, Jean-Marie Le Pen est sans l'ombre d'un doute le seul vainqueur de cette triste farce. On comprend mal dès lors que la presse française ait souvent voulu faire croire le contraire. « L'ogre Le Pen n'a pas dévoré le petit Suisse... pour la première fois, le leader du Front National est tombé sur un bec, écrivait le Monde du 10 janvier, et les télespectateurs consultés ont condamné M. Le Pen à une majorité de 70 % ». N'aurait-il pas été plus honnête de dire que près d'un télespectateur sur trois a été séduit et que 14 % des Suisses romands seraient prêts à voter pour lui s'ils le pouvaient ?

Cette triste farce, qui étonne les Alémaniques, aura encore des répercussions à Berne. On en parlera à la session parlementaire de mars et il s'agira alors d'adapter de vieux textes à une situation totalement différente. La censure n'a plus grand sens à l'heure des satellites et l'on ne combattra certainement pas le racisme en baillonnant M. Le Pen.